

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT DEUX
Le 17 Novembre à 19 h00

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 novembre 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine , Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie , M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès (19h45), M ISNARD Michel, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme FEJARD Carole, M LE PAGE Clément, M CROZET Yves (remplacé par M ISNARD Michel), Mme CALLSEN Marie-Christine, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice ;

Election d'un secrétaire de séance : M MOULIN Bernard, (Vougy)

N°2022/N°157

OBJET : PROLONGATION DISPOSITIF AIDE ACHAT VELO

M. Guillaume DESCAVE, Vice-président en charge du Plan Climat Air Energie Territorial, de l'environnement et de l'habitat, rappelle que Charlieu Belmont Communauté est engagée dans un Plan Climat Air Energie Territorial, validé en février 2020, dont l'un de ses objectifs est de réduire l'impact des déplacements (FA n°2).

Il rappelle que par délibération n°2022/064 en date du 17 mars 2022, la Communauté a reconduit le dispositif d'aide à l'achat de vélo au titre de l'exercice 2022, en élargissant l'aide à l'achat de VAE et de vélos musculaires à usage personnel, neufs ou occasions, chez les revendeurs spécialisés.

Budget dédié pour 2022 = 10 000 €, financé sur les fonds propres de la collectivité.

Le plafond de l'aide a été diminué par rapport à 2021 et est porté à 100€ maximum notamment pour apporter un nombre d'aides conséquent.

L'aide est ouverte aux vélos musculaires, notamment du fait du contexte actuel de pénurie de matières premières qui risque de poser des problèmes pour la livraison de VAE.

Pour mémoire, les modalités de versement sont :

L'acquisition du VAE doit avoir été effectuée pendant la période de validité du dispositif qui a débuté le 01/05/2022 et qui prendra fin dès l'épuisement des crédits affectés par Charlieu-Belmont Communauté à cette opération, et dont les dossiers seront reçus au plus tard le 30.11.2022.

L'enveloppe n'étant pas entièrement épuisée, il est proposé de prolonger le dispositif jusqu'à épuisement des crédits et / ou au plus tard le 31/12/2022 afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de l'aide. Les autres modalités d'attribution et de versement restent inchangées.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil
Communautaire :

- Approuve la prolongation du dispositif d'aide à l'achat de VAE et vélos musculaires au titre de l'exercice 2022 jusqu'au 31/12/2022,
- Dit que les dépenses seront inscrites au budget de fonctionnement sur le budget principal.

Le secrétaire de séance
Représentant de la commune de Vougy
M Bernard MOULIN



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20221117-N2022-157-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2022